



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :  
**D\_2024\_05\_45**

Date de convocation du conseil : **10 mai 2024**

Nombre de conseillers  
en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers  
présents : **20**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M ELUERD Roland

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : **Programme Voirie  
2024 et demande de FDAC  
auprès du Département**

Secrétaire de séance : Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. Thierry BRUNO rappelle aux élus que par arrêté préfectoral en date du 19 février 2024, les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés en restituant la compétence voirie aux communes membres.

La commune a manifesté la volonté de s'orienter vers une gestion complète de sa voirie.

La commune a la possibilité de déposer directement un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes), pour financer une partie du programme voirie au rythme d'un dossier tous les 3 ans et un montant plafonné de travaux à 78 847 € HT

La commission Voirie s'est réunie le 13 mai 2024 et propose les travaux suivants :

SL VC1	Saint Laurent	9 160,00 €
SL VC3	la cote	2 440,00 €
SL VC105	Rochefort	3 497,40 €
SL VC2	La Croix	702,50 €
SA VC1U	Rue de la Gare	3 175,00 €
SA VC2U	Rue de la Station	6 077,50 €
SA VC105	Grange Lambert	4 926,50 €
SA VC1	Chèvre blanche	20 523,20 €
SA VC1	Chèvre blanche	9 111,00 €
SA VC104	St Hilaire	9 261,00 €
AP VC5	Tavilard	5 318,00 €
AP VC132	Maine guillien	5 533,00 €

AR Prefecture

016-200063105-20240515-D2024\_05\_45-DE  
Reçu le 16/05/2024

pour un montant total HT de 79 725,10 € auxquels il convient de rajouter le montant d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage attribuée au Cabinet BETG pour 2 060 € HT.

Le plan de financement est proposé ainsi qu'il suit :

Montant des travaux	79 725,10 €
AMO	<u>2 060,00 €</u>
Total HT	81 785,10 €
FDAC 50 % (plafonné)	39 423,50 €
Fonds propres :	42 361,60 €
TVA	<u>16 357,02 €</u>
TTC :	98 142,12 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**VALIDE le choix du programme Voirie 2024**

**APPROUVE le plan de financement proposé**

**CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention FDAC auprès du Département**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 15/05/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 16/05/2024

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

